

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Conséquences de l'alcoolisme

Peut-être au milieu des préoccupations diverses qui se sont succédées, n'a-t-on pas accordé une attention suffisante à l'enquête sur les progrès de l'alcoolisme dont M. Guillemet, dans un récent rapport à la Chambre des députés, a tracé une fois de plus un si exact et si triste tableau.

Il résulte de ces études que, depuis que les alcools d'industrie ont à peu près complètement remplacé en France les alcools naturels, l'alcoolisme a augmenté dans des proportions dépassant de beaucoup tout ce qui a été dit jusqu'à cette heure.

Le travail que nous rappelons et qui mériterait vraiment que l'on en fit un résumé destiné à la propagande populaire, est le plus complet et aussi le plus probant que l'on ait jamais publié. Il a un caractère scientifique des plus sérieux et les constatations des membres les plus éminents de la médecine ne laissent aucun doute sur des faits qui sont aujourd'hui mathématiquement prouvés.

Nous voudrions seulement indiquer l'importance des observations que renferme ce rapport et qui sont dues au docteur Legrain, sur l'alcoolisme héréditaire.

Par suite de ce fléau, nous apprend-il, on voit dans l'espace de trois ou quatre générations des familles complètement disparaître.

Pendant qu'elles subsistent encore, les enfants d'ivrognes forment un véritable musée pathologique. Débilité constitutionnelle, rachitisme, tuberculose, épilepsie, hystérie, etc., voilà pour le physique. Débilité intellectuelle, imbécillité, idiotie, folie précoce (particulièrement impulsion à boire), mauvais instincts, démoralisation, crime, voilà pour le moral. Tel est le lot des hérédo-alcooliques.

Pour qu'on ne l'accuse pas d'avoir poussé les choses au noir, le docteur Legrain a publié les observations personnelles et circonstanciées qu'il a faites sur quatre générations de buveurs dans 215 familles.

Les résultats de cette terrible statistique sont suffisamment démonstratifs pour être reproduits sans commentaires. Ils parlent assez d'eux-mêmes.

Dès la première génération 168 familles comptent déjà des dégénérés (notamment : déséquilibre simple 63 fois ; débilité mentale 88 fois ; folie morale et impulsions dangereuses 45 fois). En outre, beaucoup d'enfants disparaissent dès le premier âge pour cause de débilité native. Dans 30 familles on note des convulsions, dans 52 l'épilepsie, dans 16 l'hystérie, dans 5 la méningite, 108 familles sur 215, soit 1 sur 2 comptant des alcooliques qui délirent, pour la plupart. Enfin, chiffre énorme, 106 familles comptent des aliénés.

A la seconde génération, 98 observations donnent les résultats suivants : 54 familles comptent des dégénérés graves (imbéciles et idiots), 23 familles ont des fous moraux. Les naissances avant terme, la mortalité précoce et la misère physiologique font une véritable hécatombe d'enfants, d'autant plus qu'ici

l'ivrognerie du père et de la mère devient commune (36 fois). Les convulsions se rencontrent dans 42 familles, l'épilepsie dans 40. Dans tous les cas, sauf 8, l'ivrognerie est signalée ; la folie existe dans 23 familles (la plupart des autres ne comptent encore que des enfants).

A la troisième génération, 7 observations donnent un total de 17 enfants ; tous sont arriérés, 2 sont atteints de folie mentale, 4 de convulsions, 2 d'épilepsie, 2 d'hystérie, 1 de méningite, 3 de serofule.

Si l'on additionne maintenant toutes les suites (soit 814) comprises dans ces 215 familles voici ce que l'on trouve :

42,20 0/0 sont devenus alcooliques ; 13,90 0/0 sont fous moraux ; 22,70 0/0 ont eu des convulsions ; 1/5 est devenu hystérique ou épileptique et 19 0/0 ont versé dans la folie. En outre, 174 ont disparu avant ou presque avant de vivre. Si l'on y ajoute 93 cas de tuberculose ou de misère physiologique voués à la mort, on atteint la proportion de 32 0/0 soit 1/3 représentant le déchet social brut par hérédo-alcoolisme.

Comme on le voit, l'alcoolisme, au lieu de rester individuel et de s'éteindre sur place, pousse des racines dans mille directions et contagionne rapidement tout un pays avec une force irrésistible.

En un mot, il y a là pour notre pays, où le nombre des aliénés alcooliques en 60 ans est monté de 3 à 13, une cause de décadence et d'affaiblissement, contribuant plus que tout autre à sa dépopulation. La combattre par tous les moyens est un devoir urgent et impérieux et les municipalités aussi bien que l'Etat devraient s'y appliquer de toutes leurs forces.

## Au Transvaal

Les Boërs dans l'Orange se replient, pour mieux se poster.

Malgré les divers bruits que font circuler les journaux londonniens, les hostilités semblent ne pas devoir cesser encore.

Divers engagements ont lieu presque tous les jours, cependant sans importance, ils ne peuvent influer en rien sur le résultat des opérations.

On croit toujours à un engagement décisif, très prochain.

## INFORMATIONS

### Elections sénatoriales

#### RHONE

M. R. piquet, sénateur invalidé, a été élu par 373 voix, contre M. Thévenet, qui a obtenu 361 suffrages.

#### PAS-DE-CALAIS

M. Leroy, républicain, a été élu par 1,539 voix.

MM. Billiet, républicain, a obtenu 36 voix ; Deleuze, 19 ; le général de France, nationaliste, 30 ; Partz, 8. On a trouvé 70 bulletins au nom du président Krüger.

M. Leroy était seul candidat ; mais la nuit dernière les conservateurs et les nationalistes avaient, par voie d'affiches, invité leurs amis à se compter sur le nom du président Krüger. Avec les 30 voix, obtenues par le général de France, ils sont arrivés au total de 100 voix. C'est un bien beau chiffre !

Il s'agissait de remplace M. Depréz, républicain, décédé.

### Le budget de 1901

Le ministre des finances sera en mesure de communiquer à ses collègues, dans une des prochaines séances du conseil, le projet du budget qui doit être déposé sur le bureau de la Chambre, à la rentrée.

M. Caillaux a réalisé l'équilibre du budget pour le prochain exercice en faisant état des plus-values de recettes que doit amener l'Exposition, et il a compris dans les dépenses, non seulement celles de notre armement naval et colonial, dont on connaît le chiffre considérable, mais aussi le remboursement des obligations sexennaires et l'amortissement d'une partie de la dette flottante.

### Médaille présidentielle

On a frappé samedi à l'hôtel de la Monnaie la médaille présidentielle gravée par Chaplain. Cette médaille, qui est en or, sera offerte cette semaine à M. Loubet.

### Les vingt-huit jours des instituteurs

Les pétitions des instituteurs demandant la suppression de la troisième période de vingt-huit jours ont été déposées, converties de 7.000 signatures, sur le bureau du Sénat, par MM. les sénateurs Desmons, Deandris et Bonnefoy-Sibour. Ce dernier, membre de la commission de l'armée, doit soutenir le projet devant la commission, qui statuera à la rentrée de mai. Le projet, déjà voté par la Chambre, viendra alors immédiatement en discussion au Sénat, et une solution interviendra sûrement avant les grandes vacances.

### Encore l'Affaire

Les journaux assurent que les amis de Dreyfus comptent, lors de la reprise projetée de l'affaire, faire connaître un nouveau traitre qui aurait été le complice d'Esterhazy, et dont le nom a été prononcé au cours du procès. Par ses relations à l'état-major, ce personnage était à même d'être renseigné sur bien des points.

### La médaille de Falguière

Les amis de Falguière avaient décidé, l'an dernier, d'organiser une « journée Falguière », au cours de laquelle une médaille serait offerte au Maître.

Pour diverses raisons, la date en fut plusieurs fois reculée, et l'illustre artiste vint de mourir avant d'avoir reçu cet hommage, dont la seule annonce l'avait profondément touché.

De la « journée Falguière », il ne reste plus que la médaille gravée par Victor Peter, qui vient justement de sortir des presses de la Monnaie. Elle porte, à l'avant, un profil très fidèle et très vivant du Maître et, au revers, comme une allégorie de son inspiration, une reproduction en bas-relief de son « Poète emporté par Pégase », groupe qui se trouve actuellement dans le square de l'Opéra, rue Boudreau.

Cette médaille a été offerte à M<sup>me</sup> Falguière et à ses fils.

### Le procès des Assomptionnistes

La chambre correctionnelle du tribunal a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté par les Assomptionnistes Picard, Saugrain et autres, contre le journal républicain l'« Avenir de Rennes », à raison de deux articles publiés contre la congrégation les 17 novembre 1899 et 9 janvier 1900.

Le tribunal a déclaré irrecevable la demande des Pères et les a condamnés en tous les dépens, en se basant sur l'inexistence légale de la congrégation des assomptionnistes, et sur ce que les articles de presse visés dans la citation n'attaquaient que l'ordre religieux en son ensemble et ne s'adressaient individuellement à aucun des pères qui en demandaient, à titre personnel, la réparation.

### Le stage scolaire

La Chambre a fixé à l'ordre du jour de sa rentrée, pour la reprise des travaux parlementaires, la discussion de l'interpellation sur les réformes à apporter dans l'enseignement secondaire. Cette fixation a été faite d'accord entre le ministre de l'instruction publique et les signataires de la demande d'interpellation, qui sont ; MM. Ribot, Léon Bourgeois, Poincaré et Charles Dupuy.

L'interpellation a simplement pour but d'amener devant la Chambre un débat sur les conclusions de la grande commission d'enquête. Toutefois, il paraîtrait que la discussion sortira de ces limites pour devenir politique.

Un certain nombre de membres, partisans du projet de loi sur le stage obligatoire dans les établissements de l'Etat pour les candidats aux écoles du gouvernement, veulent, dit-on, profiter de l'occasion qu'offrira cette interpellation pour demander à la Chambre son avis sur cette mesure.

On sait que la commission, par une majorité d'une voix seulement, a conclu au rejet du projet en le sens déposé par le cabinet Waldeck-Rousseau.

La Chambre devra donc exprimer, à son tour, son sentiment sur cette question.

### A l'Exposition

#### Une catastrophe

Une épouvantable catastrophe s'est produite dimanche vers 3 heures 45 à l'Exposition.

La passerelle en bois reliant le Champ-de-Mars au Panorama du Globe-Céleste, passant au-dessus de l'avenue de Suffren, s'est écroulée, écrasant sous les décombres un grand nombre de personnes.

Immédiatement, les secours furent organisés par les ouvriers travaillant dans les chantiers de l'Exposition.

Après plusieurs heures de travail, le déblaiement fut opéré et l'on retira des décombres, 6 morts et une trentaine de blessés.

### Les entrées à l'Exposition

Le total des entrées à l'Exposition pendant la journée de dimanche, s'est élevé à 230.160.

### Le Journal « Le Petit Bleu »

Le journal le *Petit Bleu* a été adjugé en l'étude de M<sup>e</sup> Plique, notaire, rue Croix-des-Petits-Champs, au prix de 31,500 fr., à M. Sallar, qui agissait pour le compte d'un tiers.

### L'Incendie d'Ottawa

Une dépêche officielle du comte Minto, gouverneur général du Canada, dément que l'incendie qui a consumé les deux tiers d'Ottawa soit le fait de criminels. Le feu n'a pris qu'en un seul point, et non en trois à la fois, comme les premières dépêches l'avaient laissé entendre.

La misère est, paraît-il, effroyable.

### Condamné pour un autre

Le nommé Voisin, soldat au 25<sup>e</sup> de ligne, condamné il y a huit ans, comme

auteur de l'assassinat d'une veuve Adam, à Martinvast, vient d'être rappelé en France, de Cayenne où il purge sa condamnation, pour une nouvelle instruction de son procès. En effet, Voisin ne serait pas coupable, d'après des révélations faites par son sergent-major à son lit de mort.

**Incidents au tribunal correctionnel**

Des incidents se sont produits à la onzième chambre du tribunal correctionnel. Le président venait de condamner à un an de prison un cambrioleur de chambres de domestiques, nommé Revier, lorsque celui-ci au prononcé du jugement, est tombé en proie à une crise violente à la suite de laquelle il a été pris d'un sommeil léthargique.

Emporté successivement dans la salle des témoins puis à l'infirmerie, il n'a pu être encore réveillé.

Quelques instants après, la même chambre avait à juger un nommé Jules Buriaux, qui était prévenu d'avoir injurié les agents et de les avoir frappés au moment où ils intervenaient pour faire cesser les mauvais traitements dont il accablait sa mère et sa sœur. Buriaux, dont le casier judiciaire porte quatorze condamnations, sortait de prison.

Le tribunal venait de lui infliger une nouvelle condamnation à deux mois quand, s'adressant au juge, il leur a crié : « Tas de vaches ! Quand je serai de nouveau libre il faudra que j'en crève un ! » Le tribunal a, séance tenante, ajouté deux ans de prison aux deux mois précédemment donnés.

**Un suicide devant les assises**

La cour d'assises de la Seine avait à juger un nommé Malassis, frotteur de parquets, accusé de tentative d'assassinat sur la personne d'un marchand de vins qu'il accusait d'avoir détourné sa fiancée de l'épouser.

L'affaire suivait son cours, et déjà des témoins avaient été entendus lorsque, subitement, l'accusé tira un couteau de sa poche et s'en porta quatre coups dans la région du cou. Cet incident a provoqué un grand émoi dans l'audience.

Les blessures de l'accusé étant sérieuses, il a été transporté au cabinet médical du docteur Floquet, qui lui a donné les premiers soins, puis l'a dirigé sur l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Force a été de renvoyer l'affaire à une autre session.

**Condamnation à mort**

Le conseil de guerre de Constantine a condamné à mort le soldat Le Dromaguet, de la 2<sup>e</sup> compagnie de discipline à Biskra, qui tua sans motif, d'un coup de baïonnette le sergent Handrien, de la même compagnie.

Le Dromaguet avait, pendant quelque temps simulé la folie.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Conseil de préfecture**

Le Conseil de préfecture se réunira les 4 et 5 mai prochain.

**Arrondissements phylloxérés**

90 arrondissements, communes ou cantons, sont déclarés phylloxérés :

Les arrondissements de Cahors, Figeac, Gourdon sont compris dans cette liste.

**Bourses**

Voici la liste des boursiers et boursières d'enseignement primaire supérieur, nommés à la suite des examens de mai 1899 :

Bonheur Jean-Marcel, né le 21 janvier 1885 à Nozac. Demi-bourse d'internat, à l'école primaire supérieure de Martel.

Emont Agnès-Marie-Antoinette, née le 8 juin 1886 à St-Denis-Martel. Demi-bourse à l'école de St-Céré.

Floyrac Georges-Marie-Joseph, né le 14 août 1886 à Vers. Demi-bourse à l'école de Montcuq.

Guirlande Gaston-Marius, né le 28 décembre 1885 à Promilhanes. Demi-bourse à l'école de Martel.

Lepinasse Henriette-Marie-Emilie, née le 8 août 1885. Demi-bourse à l'école de St-Céré.

Malbec Marthe, née le 3 juin 1886 au Vigan. Demi-bourse à l'école de Montcuq.

Maurel Jean-Henri-François, né le 2 janvier 1885 à Anglars-Juillac. Demi-bourse à l'école de Luzech.

Roux Emmanuel-Germain-Gabriel, né le

31 juillet 1886 à Lavit (Tarn-et-Garonne). Quart de bourse à l'école de St-Céré.

Soulhac Marie, née le 6 novembre 1885 à St-Céré. Quart de bourse à l'école de St-Céré.

**CAHORS**

**LES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

**LISTE RÉPUBLICAINE RADICALE**

Voici la liste définitive :

- COSTES, conseiller sortant.
- DELPORT, id.
- MAZIÈRES, id.
- PARAZINES, id.
- DELPECH, id.
- DELFOUR, id.
- SOULIÉ, id.
- BESSE, id.
- CLARY, id.
- VINCENS, id.
- ROUFFI, id.
- DELBRU, id.
- LACROIX, id.
- BRUNIES, id.
- GUIRAUDIES-CAPDEVILLE, id.
- CABANES, HENRI, typographe.
- CLOUP, professeur au lycée.
- COMBARIEU, archiviste en retraite.
- COMBELLES, maître d'hôtel.
- FARGES, AMÉDÉE, négociant.
- FOURNIÉ, pharmacien.
- MURAT, ancien entrepreneur.
- PÉRIÉ, négociant.
- ROUX, camionneur.
- TASSART, ALBERT, avoué.
- DE VALON, avocat.
- VINEL, de Lacapelle.

**Réunion publique**

Une réunion publique est organisée par les candidats républicains.

Cette réunion aura lieu samedi soir.

**ATTITUDE ÉQUIVOQUE**

La liste républicaine a subi une transformation.

Trois candidats ont, hier, retiré leur adhésion : MM. Cayla, Lacaze et Palame.

M. Cayla prétexte que le programme ne lui convient pas.

M. Lacaze déclare que M. Cayla se retirant, il se croit obligé de le suivre. Il ajoute du reste qu'il restera simple soldat et que ses sympathies demeurent acquises à la liste du Maire.

Enfin, M. Palame se retire pour raisons de famille.

Nous n'insistons pas sur le cas des deux derniers, mais nous manquerions à notre devoir si nous agissions de même pour le premier.

Certes, nous n'avions pas vu sans regrets M. Cayla figurer sur la liste. Mais si nous ne sommes nullement attristés de son départ, nous devons cependant constater l'incorrection de son attitude.

M. Cayla ne dit pas la vérité lorsqu'il laisse entendre qu'il ne connaissait pas le programme.

Ce programme, il l'avait dans la poche lorsque, avec un vieux républicain de l'ancien conseil, il contribua à la formation de la liste par ses démarches auprès de tous les nouveaux candidats de la liste républicaine.

Il est vrai que le programme n'avait pas une rédaction définitive, mais nous affirmons que tous les points de ce programme étaient arrêtés et connus de M. Cayla.

La vérité est que M. Cayla apprenant, contre toute attente, la formation d'une liste Méline-réactionnaire, a pensé qu'il serait mieux à sa place à côté des adversaires de la République.

Il a bien fait ; il était une tache parmi les radicaux dont il a toujours été l'adversaire.

Mais que penser d'un candidat qui ayant accepté tous les articles d'un programme ; ayant contribué de toutes ses forces, par des DÉMARCHES PERSONNELLES à la formation d'une liste républicaine, se

retire en donnant une raison qui constitue un mensonge ? Evidemment qu'il n'est pas sérieux au point de vue politique !

Nous espérons bien que ce sera là également l'avis des électeurs, qui élimineront définitivement de l'assemblée municipale un homme aussi versatile, et qui ne saurait plus avoir aucune espèce d'influence, aucune espèce d'autorité.

A. COUESLANT.

Voici la lettre adressée par M. Lacaze au Maire de Cahors :

Cahors, le 30 avril 1900.

Monsieur le Maire,

Il y a huit jours à peine, MM. Delpéch et Cayla vinrent me demander mon concours pour la constitution d'une liste de concentration Républicaine fermement et résolument aiguillée vers la gauche.

Je le leur promis et leur déléguai tous mes pouvoirs au cours d'une absence de huit jours que je devais faire.

J'apprends à l'instant que M. Cayla se retire.

Vous comprendrez par quelles considérations de dignité personnelle cette retraite inattendue m'amène à ne point maintenir ma candidature.

Je serai donc un simple électeur, n'abdiquant rien de son indépendance et de ses droits, prêt à donner, en toutes circonstances, son faible appui à toutes les œuvres de défense républicaine au premier rang desquelles je place, en ce moment, la lutte contre toutes les forces réactionnaires, cléricales et nationalistes.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

L. LACAZE

**La réunion de samedi**

La réunion publique organisée par le citoyen Cagnac a eu lieu samedi soir.

M. Cagnac nous avait annoncé qu'il devait rendre compte de son mandat ; il s'est borné à nous développer, un peu longuement, son programme socialiste.

Il l'a fait du reste assez correctement, cela nous change des réunions socialistes passées !

Le compte rendu de cette partie de la soirée serait sans grand intérêt, ce candidat ayant simplement réédité les articles qui paraissent dans le *Rappel* depuis quelques semaines.

Nous passons donc sans insister.

La fin de la réunion a été plus mouvementée. En donner un compte rendu fidèle serait impossible !... Nous préférons nous borner à publier les lignes suivantes que nous adresse un de nos lecteurs.

L'avis de notre correspondant, — un homme fort sérieux, — sera partagé certainement par l'immense majorité de nos concitoyens.

**QUELQUES PAROLES CÉLÈBRES**

« Sous ma soutane il y a un pantalon, et dans ce pantalon il y a tout ce qu'il faut. »

« Ne soupçonnez rien, citoyens, cette demoiselle avait soixante deux ans, il n'y avait aucun danger. »

« Je suis un peu menteur, mais je le suis moins que ces messieurs. »

ABBÉ MAGNE.

Vous le connaissez tous, ce prêtre, que les électeurs de Cahors, élurent il y a quatre ans, par plaisanterie, pour la *rigolade*, croyant introduire au conseil municipal un élément drolatique, un bouffon.

Depuis cette époque, ce prêtre rejeté et méprisé par ses pairs, interdit ou presque interdit par son évêque, a été accusé de mille et une vilénies, sans jamais s'en être justifié. Samedi soir encore, on lui a reproché — et il n'a pas répondu à cette accusation directe — d'avoir nié devoir une somme d'argent et de l'avoir ensuite reconnu devant des preuves indéniables ; je me trompe, il a eu une excuse : comme les murmures du public semblaient attribuer la générosité de la vieille dévote à ce que vous savez bien, il s'est écrié : « Citoyens, il n'y avait aucun danger, elle avait 62 ans. »

Il y a quelques mois, un homme dont on peut ne pas partager les opinions politiques, mais dont tout le monde reconnaît la parfaite honorabilité, Monsieur Etienne Depyre, poussé à bout par l'attitude louche de

ce personnage, par ses mensonges continuels, lui dit : « Monsieur, si vous n'étiez pas prêtre, vous auriez déjà ma main sur la figure et mon pied... autre part ».

Et cet homme qui ne sait qu'insulter, dont le journal la *Croix* n'a cessé de verser l'injure et la calomnie sur les plus honorables de vos élus, cet homme qui inspire à tous les honnêtes gens — cléricaux, francs-maçons, républicains, réactionnaires, — le dégoût le plus profond, a eu l'audace de se représenter devant vous.

Ses pitièreries, ses attitudes grotesques, ses bonds sur la scène, tout cela était parfait quand c'était nouveau : c'est du réchauffé.

Il faut que cet homme, qui vous avoua samedi soir qu'il était « menteur », que cet homme dont vous connaissez la valeur morale et la nullité intellectuelle, qui n'a pour lui qu'un toupet immense, colossal, disparaît de la scène politique. Il faut que celui à qui on a dit publiquement : vous êtes un dratneur d'argent des vieilles dévotes, soit traité par vous comme il le mérite.

Vous lui montrerez, citoyens, s'il ose se représenter devant vous le 6 mai, que la plaisanterie a trop duré.

Le clergé l'a vomi ; vous le prendrez avec des pincettes et comme une ordure vous le rejetterez loin de vous.

Une ville républicaine, comme Cahors, ne peut avoir la honte d'envoyer deux fois un Magne siéger au Conseil municipal.

**Les cendres de Gambetta**

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé le transfert de Nice à Paris, des cendres de Gambetta.

Voici ce que publie la *Dépêche* au sujet de ce transfert :

On sait que Gambetta, sur le désir formel de son père, fut inhumé au cimetière de Nice. M. Gambetta père mort, les amis de Gambetta apprirent que sa sœur, M<sup>me</sup> Lérés, ne s'opposerait pas à un transfert. D'autre part, à la même époque, une commission de la Chambre s'occupait de faire transporter au Panthéon les corps de certains morts illustres. M. Fournière, président de cette commission, pressentit alors ses collègues sur la possibilité du transfert des cendres de Gambetta.

Peu de jours avant la séparation du Parlement, la commission émettait à l'unanimité un avis favorable. Ce n'est encore qu'un avis officieux, en quelque sorte ; aucune décision ferme n'a été prise, et la délibération de la commission est restée secrète, à ce point qu'il a fallu une indiscretion faite à Bordeaux pour que le bruit s'en répandit tout à coup ; mais le principe est acquis : Gambetta ira au Panthéon.

Nous savons que le vœu de l'Association gambettiste est que la cérémonie soit célébrée le jour anniversaire de sa mort, au mois de janvier prochain.

**Procès-verbal**

Procès-verbal a été dressé, pour vol, contre une bohémienne dont le nom est inconnu.

Cette femme, sous prétexte de vouloir acheter des pièces d'or et d'argent portant une certaine marque qu'elle désignait, faisait un choix parmi un assez grand nombre de pièces déposées sur le comptoir d'une femme crédule d'un négociant de notre ville.

Tout en faisant ce choix, la bohémienne a réussi à soustraire une somme de 45 à 50 francs.

Procès-verbal a été dressé contre cette voleuse, qui a quitté Cahors et qui est activement recherchée.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 1900

**Naissances**

Serres Marcel-Jean-Louis, rue du Tapis-Vert, 13.

Tréjet Jean-Camille, rue Darnis, 9.

Alix Louis-Achille, rue du Rempart 33.

Lizot Marie-Louise-Eléonore, rue Labarre, 59.

**Publications de mariages**

Lagrange Léon-Antoine, jardinier et Lavinal, Pélagie-Honorine, cuisinière.

Soulié Léon-Jean, menuisier et Tulet Marguerite, sans profession.

**Décès**

Chabaud Adèle-Marie-Antoinette, veuve Delmas, 68 ans, sans profession, à Cabazat.

Delon Daniel, 3 ans, à l'hospice.

Milhau Baptiste cultivateur, 85 ans, rue du Château 11.

Arrondissement de Cahors

**PRAYSSAC. — Elections municipales.** — Les candidats de la liste du D<sup>r</sup> Péné, maire sortant, adressent aux électeurs l'appel suivant :

Chers Concitoyens,  
Le 6 Mai prochain, vous êtes appelés à renouveler les membres de votre Conseil municipal. Avant de solliciter à nouveau vos suffrages, il importe que les membres sortants vous rendent compte du mandat que vous leur aviez confié il y a quatre ans : à vous de juger s'ils ont tenu fidèlement leurs promesses.

En 1896, la commune de Praysac était grevée de 14,932 fr. 82 de dettes, savoir :

MM. Dubois....	2.806 fr. 71
de Blazac...	3.000 fr.
Thalarnas...	1.600 fr.
Pébérel....	400 fr.
Caisse des chemins vicinaux...	3.299 fr. 09
Caisse des dépôts et consignations.....	3.827 fr. 02
	14.932 fr. 82

En présence d'une situation aussi obérée et n'ayant aucune tendance à s'améliorer, le programme du nouveau Conseil fut contenu dans ces termes : Pas d'emprunts, pas d'impôts nouveaux. Ce programme, nous avons conscience de l'avoir rempli. Le centime de notre commune était en 1896 de 0,255, il est en 1900 de 0 fr. 24.

De 14,932 fr. 82, le chiffre de nos dettes est descendu à 11,606 fr. 06, savoir :

Caisse des chemins vicinaux....	1.836 fr. 99
Caisse des dépôts (cimetière)...	3.229 fr. 14
Caisse des dépôts (une fraction de la dette).....	6.539 fr. 93
	11.606 fr. 06

Payer nos dettes était une excellente chose, mais cela ne pouvait suffire à un Conseil municipal soucieux de sa réputation. Nous avons tenu à améliorer, à embellir notre commune. Les murs de notre cimetière étaient dans un état de délabrement absolu, nous les avons reconstruits, nous avons refait l'allée centrale, et la ville de Praysac possède maintenant un cimetière digne d'elle. Nous avons embelli nos places en plantant des arbres, amélioré nos chemins ruraux (*les Philips, Camiferrat, Labrousse, les Plantades*), sans imposer aucune charge à la commune et grâce à la bonne volonté des habitants. Un abri était indispensable pour protéger les nombreux voyageurs qui viennent prendre le train à la halte de Praysac ; 600 francs ont été employés à construire la marquise qui existe depuis un an. La Compagnie d'Orléans n'a pas exécuté les plans qu'elle nous avait soumis, et bien que nous ayons refusé d'accuser réception des travaux elle ne les a pas encore modifiés. Nous espérons que nos réclamations pourront aboutir avant longtemps.

Ne voulant pas contracter d'emprunt, nous nous sommes adressés aux pouvoirs publics pour obtenir des subventions et 2,835 francs nous ont été accordés au cours de ces quatre années, savoir :

Subvention pour les fêtes nationales	40 fr.
Réparations à l'école des garçons (17 août 1896).....	200 fr.
Réparations aux chemins ruraux (1 <sup>er</sup> décembre 1896).....	70 fr.
Réparations aux chemins vicinaux (1 <sup>er</sup> décemb. 1896).....	150 fr.
Borne fontaine (1 <sup>er</sup> février 1897)....	50 fr.
Subvention pour l'hospice de Praysac (19 juillet 1897).....	2.000 fr.
Cimetière (18 avril 1898).....	150 fr.
Cimetière (10 avril 1899).....	150 fr.
Caisse des écoles.....	25 fr.
	2.835 fr.

En résumé, nous avons payé au cours des quatre dernières années 3,326 fr. 76 de dettes, diminué les impôts, fait entrer dans la caisse communale 2,835 fr. de subventions, embelli les places et établissements communaux.

En janvier 1897, un incendie dévora notre vieux collège, la compagnie d'assurances l'Union a versé pour notre compte à la Caisse des dépôts et consignations la somme de 9,000 fr. Cette somme devra être employée à la réfection de notre établissement scolaire que nous espérons pouvoir reconstituer sans tarder avec l'aide de l'Etat qui, dans ces circonstances fournit toujours une somme égale à celle donnée par la Commune.

Electeurs,  
A vous de juger si nous avons bien rempli notre mandat, tenu nos engagements. C'est avec confiance que nous attendons votre réponse, conscients du devoir bien accompli. Si vous nous accordez à nouveau vos suffrages, si vous nous confiez vos intérêts pour une nouvelle période, notre ligne de conduite sera ce qu'elle a été jusqu'ici : toujours marcher dans la voie du devoir.

Pendant les 4 dernières années, la mort a cruellement fauché dans nos rangs : nous envoyons un souvenir ému à ceux qu'elle nous a enlevés. Leur disparition a nécessité une élection complémentaire qui a consacré le triomphe de nos idées, et été l'approbation des actes du Conseil sortant. Nous présentons aujourd'hui à vos libres suffrages :

*Pour la section de Praysac :*  
MM. Péné Achille, Maire sortant.  
Berrié Pierre, adjoint sortant.  
Lamoure Eloi, conseiller sortant.  
Boutarel Justin, id.  
Lafargue Lucien, id.  
Dulac Lucien, id.  
Berrié Jean, id. à la Borie Basse.  
Coulange Charles, id. aux Cambous.  
Couzy, charpentier.  
Albert Mathurin, à Roche.  
Bessières Eloi, à la Brousse.

*Pour la section de Niaudon :*  
MM. Lafargue, conseiller sortant ; Luzergues, id. ; Maratuech, id.

*Pour la section du Théron :*  
MM. Cavanié Oscar ; Bertal, à la Figueyrade.

*Les conseillers sortants :*  
MM. Péné Achille, Berrié Pierre, Lamoure Eloi, Boutarel Justin, Lafargue Lucien, Dulac Lucien, Berrié Jean, Coulange Charles, Lafargue, Luzergues, Maratuech Léon.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC. — Tribunal correctionnel.** — Audience du 28 avril :

Jean Landes, 56 ans ; Gabriel Landes, 20 ans, et Joseph Lafage, 20 ans, tous les trois cultivateurs à Laresses, poursuivis pour coups et blessures, sont condamnés ; Jean Landes et Gabriel Landes, 16 fr. d'amende chacun ; Lafage, 50 fr. Ces deux derniers seulement avec le bénéfice de la loi Bérenger.

Baptiste Destip cultivateur à Thémimettes, et son épouse Adeline Truel, sont condamnés tous les deux à quarante-cinq jours de prison pour soustraction frauduleuse d'une valeur. La femme seule bénéficie de la loi Bérenger.

Louis Malard, 40 ans, terrassier à Figeac 16 fr. d'amende pour détournement d'objets mobiliers.

Ambroise Verniol, 42 ans, scieur de long à Gorses, huit jours de prison (loi Bérenger) pour coups et blessures.

**SOUSCEYRAC. — Fête votive** — Nos jeunes conscrits organisent une grande fête pour le 6 mai prochain. Cette fête s'annonce comme devant être des plus brillantes, grâce au précieux concours que leur donnera cette année la Société musicale de Figeac. Un superbe kiosque, d'une hauteur de vingt mètres, représentant la tour Eiffel, superbement décoré, sera dressé sur notre grande place ; des illuminations, accompagnées d'un feu d'artifice, compléteront cette belle journée. Le programme est des mieux composés car les jeux et amusements de toutes sortes y figurent.

Arrondissement de Gourdon

**VAYRAC. —** Nous recevons les meilleures nouvelles de l'élection du 6 mai.

La liste radicale est assurée d'un éclatant succès.

Nous publierons jeudi l'énergique appel de nos amis.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation a été assez laborieuse les reports très élevés au début ont été plus abondables en fin de bourse. Les cours par conséquent faibles à l'ouverture se sont relevés en clôture.

Il s'est traité quelques affaires fin prochain. Le 3 0/0 sur lequel on a coté 43 et 38 centimes de report ferme à 101,07 fin prochain ; le 3 1/2 0/0 cote 103,10.

La Banque de France est à 4240.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 657 ; le Crédit Foncier à 690 est sans changement. Le Crédit Lyonnais ferme à 1168, la Société Générale à 610.

Tous nos établissements sont en hausse : le Lyon à 1975 ; le midi à 1385 ; le Nord à 2510 et l'Orléans à 1870.

Le Suez s'inscrit à 3490.

Nous retrouvons l'Extérieure à 72,95 ; l'Italien à 95,60 ; le Portugais à 24,75 ; le Russe 3 0/0 1891 à 85,50 le Turc D vaut 23,10 et la Banque Ottomane 581. En Banque les actions C<sup>ie</sup> du Zambèze sont à 46,25.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE

à Cahors :

Chez **M. HERBLIN**, au kiosque de la place d'Armes.

— **Mlle Euphrasie IMBERT**, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— **Mlle MOLINIÉ**, buraliste, rue de la Mairie.

— **M. MAURY**, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthraxnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

IX

LE MORS EMPOISONNÉ

— Eh bien ! quand il en aurait pris ?... La bonne condition de Beauté ne peut pas être détruite par un peu de moka, pas plus que la mienne, — répondit son courageux défenseur. Et le Séraphin étendit ses membres splendides avec une vanité très excusable.

— Ruteroth s'entraîne lui. Ruteroth s'entraîne horriblement, — reprit Wentworth en quittant des yeux un grand flacon d'argent de Badminton avec lequel il achevait son déjeuner.

Il faisait allusion à l'Autrichien qui devait monter le favori de Paris.

— Vous souvenez-vous de lui à la Marche, l'an dernier et aux courses de Vincennes ?... Il ne prenait pas la moindre chose qui pût faire de la chair... des muscles d'acier, vous savez... il ne touchait même pas à un soda.

— Je me suis entraîné aussi, moi, dit Bertie avec soumission. Pensez combien j'ai valsé ! Il n'y a pas de besogne plus rude pour un homme. Une valse à deux temps avec la duchesse

vous fait perdre tout autant que peut perdre le premier jockey venu.

Les censeurs éclatèrent de rire, mais sans rien retrancher de leurs objections.

— Tu as couru des risques déplorables Beauté — dit Chesterfield. — Le Roi est admirablement en forme pour la course, je ne dis pas le contraire, mais tu as dit nombre de fois qu'il demandait à être souvent exercé. Voyons, peux-tu nous dire que tu n'es pas en plus mauvaise condition que lorsque tu as gagné le Grand-Military, hein ?

— Je ne sais pas ; j'ai passé par beaucoup d'épreuves voyez-vous. D'abord il y a eu la proposition de mariage de cette Yerschoyle. Pendant un certain temps, j'ai positivement cru qu'elle m'épouserait sans que je puisse protester. Puis, ensuite, j'ai eu à soutenir un choc bien fait pour ébranler le système nerveux... Vous devez vous en souvenir de cela... lorsque ce marchand d'indigo qui a acheté l'hôtel de Lady Laure nous a invité à dîner bourgeoisement, persuadé que nous nous rendrions à son invitation ?... et cette scène... vous n'avez pas oublié cette scène avec toutes ses abominations lorsque Mme Gervase était sur le point de s'enfuir avec moi et que Gervase a pris la chose au tragique, au lieu de me plaindre... et puis les exercices à feu se sont répétés très souvent et très avant dans la saison ; je me suis extrêmement fatigué aux représentations théâtrales de Belvoir à Pâques, et j'ai rudement travaillé pour jouer *Almaviva* à ta place, Séraphin... quelles galères qu'un opéra d'amateurs !... quel travail d'esclave ! en un mot,

rien ne m'a manqué pour m'abattre cet hiver, — dit Bertie, concluant d'une voix plaintive en finissant ses truffes.

Ses juges se mirent à rire et rendirent un verdict de sympathie ; le *Coldstreamer* seul continua à critiquer sans se laisser émouvoir.

— Abattu !... tu ne pourras jamais te tirer de la course si tu reste là à boire des liqueurs toute la matinée ! — grommela-t-il. Fais-y bien attention !

Bertie jeta un regard sur le télégramme de Londres qu'on lui présentait et qui lui était envoyé par un agent particulier et confidentiel.

— Cote ici : 2 contre 1 pour ETOILE. —

— *Rouan Irlandais offert et pris à volonté.* —

*Légère baisse sur le Roi. — La jument française a un peu lourde à minuit. — Pense coup monté contre le Roi. — Semble suspect.*

Cecil leva les épaules et leva un peu les sourcils.

— Tant mieux pour nous. Je prends tout ce qu'on mettra contre moi. C'est aussi bon que si nous avions un coup monté aussi ; et si quelques pleutres en organisent un contre nous, cela ne peut pas nous faire autant de mal que cela en ferait venant de fripons du métier.

— Est-tu sûr de toi, Bertie.

Beauté hochait la tête d'un air d'hésitation.

— Je ne suis jamais sûr de rien, encore moins de moi ; je suis un caméléon, un véritable caméléon.

— Tu es donc bien sûr du Roi, alors ?

— Non, mon cher ami ! Je te le demande raisonnablement, comment pourrais-je être

sûr de ce que j'ignore ? J'aime bien ce campagnard dont parle la vieille histoire ; le bonhomme croyait à quinze shillings parce qu'il les avait tenus une fois dans sa main ; d'autres, avait-il entendu dire, croyaient qu'il existait une somme aussi forte qu'une livre ; mais pour sa part, il ne le croyait pas, parce qu'il ne l'avait jamais vue. Voilà un homme qui ne se serait jamais compromis ; il eût été digne d'être ministre des finances ! Je suis comme lui : je crois que le Roi peut faire beaucoup de choses parce que je l'ai vu à l'œuvre ; mais je ne puis pas positivement dire qu'il gagnera cette fois-ci, parce que je ne l'ai jamais monté dans une course semblable. Je serai en état de te le dire à trois heures... mais cela t'est bien égal..

Et Bertie, épuisé par une si longue explication — les discours qu'il préférait étaient les plus courts — acheva de prêcher contre les règles de l'entraînement en buvant une grande rasade de Bordeaux.

— Alors, que diable veux-tu dire en nous engageant à mettre notre argent sur toi ? — demanda le *Coldstreamer* exaspéré, avec une colère très réelle.

— Que la foi est une belle chose ! — dit Bertie avec solennité. — Si je suis refait, vous n'en serez pas moins tous de sublimes exemples de dévouement héroïque.

— Offerts en holocauste aux juifs ! — dit en riant le Séraphin, en le prenant par les épaules pour lui faire quitter la table. — Grand merci, Beauté, j'ai quatre chiffres sur toi, et tu seras assez bon pour me les gagner, allons voir le Roi. On va tout à l'heure lui faire sa promenade. (A suivre.)

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVII

CORRESPONDANCES

Lui-même a fait un mariage d'enlèvement et est toujours prêt à venir en aide à ses frères en souffrance ; sans doute en vertu de ce principe que le malheur aime la compagnie.

Demain, nous nous embarquons sur l'Amphitrite pour Southampton.

Il ne faut pas nous attarder, car le beau-père est de première force au pistolet.

Quand je te verrai, je te raconterai toute l'affaire ; jusque-là, au revoir.

REGINALD STANFORD.

Madame Reginald à Mademoiselle Grâce Danton Québec 18 mai

Chère maman Grâce,

Je suppose que vous savez déjà l'affreuse nouvelle de mon mariage avec mon bien-aimé Reginald.

Comme je voudrais vous voir pendant que vous lirez cette lettre !

Je connais si bien votre air vertueux et dédaigneux, chère belle-maman !

O chère vieille prude, que c'est bon d'être

mariée, et... Reginald est un ange ! Que je l'aime !... Que je l'aime ! Que je suis heureuse !... Jamais de ma vie je n'ai été si heureuse !...

Mme Leblanc vous a sans doute envoyé le récit circonstancié de mes faits et gestes !

Pauvre vieille dame ! Quelle belle frayeur elle a dû avoir en s'apercevant de ma fuite !

Et Virginie !... Virginie qui était si jalouse en voyant que je serais mariée avant elle, comme si j'aurais jamais pu épouser cet imbécile de Jules La Touche ?

Comme je voudrais que Reginald eût sa fortune ! Mais, riche ou pauvre, je l'aime de tout mon cœur, et j'entends être heureuse vingt-quatre heures par jour.

Il est probable que Kate est furieuse contre moi et ne m'épargne pas les injures. Ce n'est pas juste, car je ne pouvais empêcher Reginald de me préférer à elle et je serai morte si je ne l'avais eu... là !

Cependant je souffre pour elle, et je sais ce que je souffrirai si je le perdais, et sans doute elle sent cette perte aussi.

Qu'elle prenne Jules.

Pauvre Jules ! je m'attends à ce qu'il ait le cœur brisé, et je serais très désagréablement surprise s'il en était autrement.

Qu'elle l'épouse.

Il est riche et beau garçon, et toutes ces adorables toilettes de noces ne seraient pas perdues.

Ah ! comme je regrette de les laisser ; mais il faut se résigner !

Nous partons demain pour l'Angleterre, je

ne serai tranquille que lorsque l'Océan sera entre moi et papa.

Sans doute qu'il est indigné, mais à quoi bon ?

Dès que Reginald a épousé une de ses filles, il me semble qu'il a peu à s'occuper que ce soit la seconde ou l'aînée.

Je regrette de ne pouvoir assister à votre mariage, Grâce. Je vous donne carte blanche pour mettre les jolies choses faites pour Mme Jules La Touche, si elles peuvent vous aller.

Quand Jules viendra, dites-lui que je suis peinée pour lui ; mais j'aimais trop Reginald pour agir autrement !

Est-ce qu'il n'est pas divinement beau, Grâce ?

S'il savait que je vous écris, il vous enverrait ses amitiés, acceptez-les donc.

Je voudrais encore écrire, mais je m'embarque dans une heure.

Je vous en prie, dites à Kate de ne pas se faire de mal ; c'est inutile.

Préentez mon souvenir à votre aimable frère, je l'aime beaucoup.

Je vous écrirai d'Angleterre si vous n'êtes pas trop désagréable, et si vous voulez me répondre.

Je serai heureuse d'avoir des nouvelles du Canada et du Château.

A toi de cœur

ROSE STANFORD  
Grâce Danton au docteur Danton  
Château de Danton, 20 mai.

Mon cher Frank,

L'homme propose, et tu connais le proverbe qui s'applique aussi aux femmes. Mon silence

prolongé doit te surprendre, mais j'ai été si tourmentée et si malheureuse ces derniers jours que j'en ai pu écrire. Le château est une maison en deuil, une maison pleine de tristesse. Je regarde en arrière et, comme un rêve délicieux, je vois les jours écoulés et me demande s'il est bien vrai que nous ayons jamais été aussi gais et aussi heureux.

Le silence de la tombe a remplacé nos causeries. Les rires, la musique, les échos joyeux d'une maison heureuse se sont envolés à jamais. Un couvent de Carmélites ne serait pas plus silencieux ; les religieuses elles-mêmes plus graves et plus sombres. Mais laissez-moi commencer par le commencement et te raconter les événements par ordre.

Le lendemain du jour où je t'ai écrit vit arriver une lettre de Rose à mon adresse. Jamais lettre plus égoïste et plus cruellement frivole n'a été écrite. Je savais bien qu'elle était égoïste, frivole, vaine, étourdie jusqu'à la moëlle des os, mais cependant je ne pouvais m'empêcher de l'aimer. Cette épître a tué tout ce qui pouvait me rester de faiblesse. Elle chantait la joie de son mariage avec Reginald sur le ton le plus effronté et le plus insolent ; elle parlait de sa sœur et du malheureux Jules La Touche, d'une manière qui me fit monter au visage tout l'orgueilleux sang des Danton.

Oh ! si j'avais pu à ce moment saisir Rose, calme comme je suis, je crois que je lui eusse administré une correction dont elle se souviendrait toute sa vie.

(A suivre).

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

HUILES & SAVONS

Représentants sérieux demandés dans toutes communes. Appoint. 80 fr. par mois ou remises très avantageuses.

Théophile Berthon, à Salon (B.-du-Rh.).

Bibliographie

La Presse de tous les pays s'entretient, en ce moment, de l'Exposition de 1900 ; l'Argus de la Presse, en effet, qui est en relations quotidiennes avec plus de dix mille publications, nous apprend que ses bureaux envoient régulièrement au Secrétaire général de l'Exposition, près de mille extraits de journaux différents par jour !

On peut, sans se déranger, passer une excellente soirée dans son fauteuil au coin du feu, grâce à l'ingénieuse idée de l'éditeur Ernest Flammarion.

Il publie, en effet, et d'une façon fort luxueuse, toute une série de pièces illustrées de nombreuses photographies prises sur les théâtres lors des premières représentations.

Chaque pièce n'est vendue que 0 fr. 60 c. c'est le plaisir mis à la portée de toutes les bourses.

Dans la série des pièces à succès viennent de paraître les brochures suivantes :

Le Commissaire est bon enfant de G. Courte-line et Jules Lévy ; La fortune du pot de Jules

Lévy et Léon Abric ; Les Crapauds, La Grenouille de Léon Abric.

Voici de quoi composer un excellent spectacle.  
— Librairie Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 avril 1900.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Camille Flammarion : Le calendrier et les années bissextiles. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Albert Cim : Jeunes amours (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

Armée et Marine

Sommaire du n<sup>o</sup> 17

3, place du Théâtre Français, Paris

Le sang français chez les Boers, Joseph Joubert. — La guerre au Transvaal. — Organisation de Meldereiter en France, commandant Picard. — Manœuvres d'embarquement à Marseille, Aug. Siry. — Un prince japonais en France, M. B. — Quand j'étais aux spahis : Une colonne en 1897, Emmanuel Vidal. — Scènes de la vie militaire : Aux dragons-lanciers. — Le Salon militaire, Georges Tondouze. — Retour de pêche, Augustin de Vialar. — La France et le canal inter-océanique de Panama (suite), vice-amiral de Cuverville. — Docks flottants. — L'arrivée du Poterfull à Portsmouth. — Tribune libre. — Chronique théâtrale, C. de Néronde. — 42 gravures et photographies.

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 21 — du 26 avril 1900.

Miss Porc-Épic (Eudoxie Dupuis). — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — La nuit blanche d'un ours brun (Guylo). — Violette (Marie Théry). — Saint Nicolas à l'Exposition. — La Veille des Étrennes, monologue. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Georges Conrad. — Paul de Sémant. — Guydo. — F. Lafon. — Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Transport des Instruments agricoles

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS

1<sup>o</sup> Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 13
De 201 à 300 — — — — —	0 11
De 301 à 600 — — — — —	0 08
De 601 à 700 — — — — —	0 07
De 701 à 800 — — — — —	0 05
De 801 à 1000 — — — — —	0 04
Au delà de 1000 — — — — —	0 03

2<sup>o</sup> Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 09
De 201 à 500 — — — — —	0 08
De 501 à 600 — — — — —	0 06
De 601 à 700 — — — — —	0 05
De 701 à 900 — — — — —	0 03
Au delà de 900 — — — — —	0 02

Les Batteuses, Faucheuses, Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS

1<sup>o</sup> Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0 07
De 201 à 500 — — — — —	0 04
De 501 à 800 — — — — —	0 025
Au delà de 800 — — — — —	0 01

2<sup>o</sup> Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 50 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 08
De 51 à 200 — — — — — en sus	0 06
De 201 à 300 — — — — —	0 04
De 301 à 400 — — — — —	0 035
De 401 à 500 — — — — —	0 03
De 501 à 700 — — — — —	0 015
Au delà de 700 — — — — —	0 01

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1<sup>re</sup> classe 100 r. ; 2<sup>e</sup> classe 75 fr.

2<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1<sup>re</sup> classe de 0 fr. 1344 ; 2<sup>e</sup> classe de 0 fr. 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Goërande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>e</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

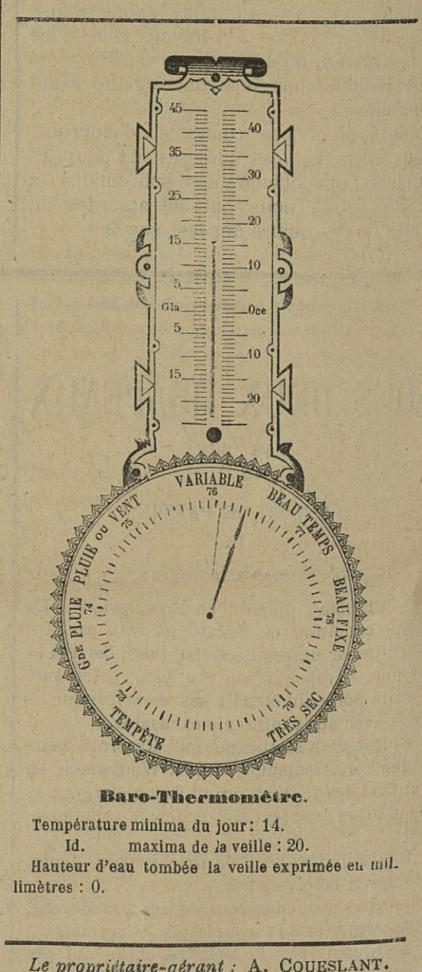
Le 3<sup>e</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre deux quelconques des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Température minima du jour : 14.  
Id. maxima de la veille : 20.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



LOUVRE DENTAIRE  
Rues de Rivoli, 73 et Pont-Neuf, 8 Paris

20 nouveaux cabinets modèles, antiseptiques. Parole, mastication, hygiène de la bouche, garanties par les

NOUVELLES  
B. S. G. D. G.

DENTS ARTIFICIELLES  
Brochure illustrée franco sur demande.